

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

**15/12/2023**

Date d'affichage :

**15/12/2023**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20231220-096\_2023-DE

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°096/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation des entrées de Pont du Fossé, aux abords des routes départementales 944 et 43, consistant en la création de cheminements doux.

Par délibération n°032/2022 du 15 mars 2022, le conseil municipal a recruté un maître d'œuvre pour mener à bien ce projet.

Un avant-projet a été réalisé sur l'entrée est de Pont du Fossé, entre le hameau des Foulons et l'école de Pont du Fossé.

Le montant des travaux est estimé à 176 000 € HT.

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante

	Taux de financement	Montant HT
Etat (DSIL)	30%	52 800,00 €
Région	30%	52 800,00 €
Commune	40%	70 400,00 €
Total	100%	176 000,00 €

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux réalisation d'un cheminement doux à l'entrée est de Pont du Fossé
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**27 DEC. 2023**

